

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit

Le vendredi 30 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire

Etaient présents :

Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Patricia MARTIN, Madame Sandrine NIVET adjoints

Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Monsieur Christian TRILLA, Monsieur Pierre GLO, Madame Roselyne DESCAMPS, Madame Marie-Annick THOMAS Madame Monique LE VOGUER, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur François MORVAN, Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.

Madame Estelle GUYOT donne procuration à Madame Marie-Annick THOMAS

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir cette fonction.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire fait procéder au respect d'une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats dans l'Aude le 23 mars dernier.

Il donne ensuite la parole à trois enfants représentant le conseil municipal des enfants : Axel Steren et Nolan venus présenter un projet d'affiche incitant à maintenir propre le parc situé à l'arrière de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet présenté par les enfants et décide de mettre à leur disposition les moyens de le réaliser.

Le Maire remercie Monsieur André FICHANT membre du conseil citoyen pour son implication auprès des enfants.

1. Approbation du procès-verbal en date du 23 février 2018

Monsieur MORVAN considère que toutes les observations ne figurent pas sur le procès-verbal de la séance.

Le maire lui répond qu'il en est de même des observations effectuées par la majorité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 février 2018.

2. Finances

a. Subventions 2018 : rectification

Monsieur LACROIX rappelle que, faute de dossier de demande 2 associations n'avaient pas été dotées de subvention lors de la précédente séance.

VU les demandes parvenues en mairie ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ATTRIBUE pour l'année 2018 une subvention de 475 € à l'association L'APPEL et 380 € à l'association La Cordée.

b. Comptes 2017

b.a. Commerce « tapissier »

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du commerce « tapissier ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2017 du commerce « tapissier » lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses : 0 €
Recettes : 0.36€

Section d'investissement : dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif du commerce tapissier 2017

STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement

CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 0.36 €

DECIDE d'affecter la somme de 0.36 € au compte 002 (résultat reporté) du budget primitif 2018.

b.b Commerce « vêtements »

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du commerce « vêtements ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2017 du commerce « vêtements » lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses : 0.40 €
Recettes : 0.40€

Section d'investissement : dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif du commerce vêtement 2017

APPROUVE la clôture du budget « commerce vêtement ».

b.c Budget lotissement L'orée du bois-kéruzaré

Le Conseil Municipal

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget du lotissement L'orée du bois- kéruzaré lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses : 32 528.12 €
recettes : 32 528.12 €

Section d'investissement : dépenses : 60 393.14€
recettes : 0€

b.d. Budget principal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses : 1 361 470.59 €
recettes : 1 830 608.04 €

Section d'investissement : dépenses : 1 299 619.66 €
recettes : 1 267 556.34 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2017

STATUE sur l'affectation du résultat de fonctionnement à l'unanimité

CONSTATANT un excédent de fonctionnement de 469 137.45 €

DECIDE d'affecter la somme de 469 137.45 € au compte 1068 (réserves-excédent de fonctionnement capitalisé).

c. Détermination des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient chaque année de délibérer sur les taux d'imposition de la taxe foncière « bâti », la taxe foncière « non bâti » et la taxe d'habitation. Il propose de ne pas revaloriser ceux-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte les taux d'imposition 2018 suivants :

	Bases Prévisionnelles	Taux	Produit fiscal attendu
	Bases Prévisionnelles	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	1 747 000	17.69 %	309 044 €
Taxes foncières sur le bâti	2 057 000	27.87 %	573 286 €
Taxes foncières sur le non bâti	23 000	80.47 %	18 508 €
TOTAL			<u>900 838 €</u>

d. Budgets 2018

d.a Commerce tapissier

Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0.36 €

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2018 du commerce tapissier.

d.b Lotissement L'orée du bois- Kéruzaré

Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 451 529.33 €

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 482 257.45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et une voix contre (Monsieur Morvan pour l'absence de commissions travaux).

APPROUVE le budget primitif 2018 du budget lotissement L'orée du bois- Kéruzaré.

d.c Amortissements 2018

Considérant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les comptes de classe 204 ;

Considérant qu'ainsi, la commune doit procéder à l'amortissement de ces biens;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'actualiser les amortissements pour l'année 2018 et d'y ajouter l'effacement des réseaux de la rue Saint Hubert et à l'éclairage du parking de Kervaudry réalisés en 2017.

COMPTE		imp	Désignation	VALEUR	DUREE	TAUX	MONTANT
2041512	2015	28041512	effacements	91 981.78	20	5	4 599.09
2041581	2015	28041581	effacements	75 063.85	20	5	3 753.19
2041582	2015	28041582	effacements	290 706.93	20	5	14 535.35
2041581	2016	28041581	effacements	84 391.22	20	5	4 219.56
2041581	2017	28041581	effacement et éclairage	54 283.05	20	5	2 714.15
Total				596 426.83			29 821.34

d.d Budget principal

Monsieur LACROIX présente le budget primitif 2018.

Le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2018. Ces derniers figureront en annexe du présent procès-verbal.

Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 724 950.36 €

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 849 152.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et une voix contre (Monsieur MORVAN pour l'absence de commissions travaux)

APPROUVE le budget primitif 2018 du budget principal de la commune.

Liste des investissements votés :

Emprunts auprès d'établissements de crédits	167 500.00
Cautions	2 000.00
Divers bâtiments communaux	22 501.37
Espaces ludiques	3 500.00
Vestiaires de football/dojo	374 094.83
Mairie	13 940.00
Effacement des réseaux	100 660.00
Divers travaux	41 711.22
Travaux d'aménagement de la rue de la Gare	540 000.00
Travaux d'aménagement de la rue du Moulin	0.00
Divers travaux de voirie	189 359.16
Ecole publique	46 066.40
Matériel des services techniques	102 660.00
Eclairage public	5 715.00
Eglise	5 000.00
Agrandissement du cimetière	34 472.10
Centre de secours	101 125.40
Rénovation espace Locca	25 400.00
Réaménagement des services techniques	25 000.00
Démolition de l'ancien foyer logement	10 000.00
Aménagement du stade de football	5 000.00
Fibre optique	1 384.00

3. Adhésion au groupement de commande pour le programme de voirie 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la passation des marchés de voirie 2018.

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pré- citée.

Le coordonnateur du groupement est la communauté de communes Lanvollon Plouha qui procédera à l'organisation de la procédure conformément au Code des marchés publics. Chaque commune signera son marché, le notifiera et s'assurera de sa bonne exécution. La commission d'examen des offres sera constituée d'un membre désigné par chaque commune. La convention débute à sa signature et est conclue pour la durée de la procédure de passation des marchés.

Convention de prestation d'ingénierie pour l'élaboration et le suivi du programme de voirie 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE les termes de la convention pour la prestation de service d'ingénierie technique et administrative pour l'élaboration et le suivi des travaux du programme de voirie 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la prestation de service d'ingénierie décrite en annexe.

La commune conservera la maîtrise d'ouvrage sur le programme de voirie.

4. Changement de dénomination d'une rue

Par une délibération du 11 juillet 2013 le lieu-dit Poullouat avait fait l'objet d'un changement de nom. Une partie, menant à Lannebert, avait ainsi été dénommée rue Goalez.

Monsieur le Maire, sur demande de riverains, souhaite proposer le retour à la dénomination antérieure, considérant qu'un nouveau nom n'était pas nécessaire.

Monsieur MORVAN n'y est pas favorable car il considère que deux rues porteront ainsi le même nom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et une voix contre (Monsieur Morvan pour la raison explicitée ci-dessus)

ANNULE la délibération en date du 11 juillet 2013 portant création de la rue Goalez et restitué à cette rue le nom de Poulouat.

5. Informations diverses

La chasse aux œufs sera organisée le lundi 2 avril dans le parc de la mairie à 15h30.

En ce qui concerne le versement du prix de vente des terrains du lotissement à Leff Armor Communauté via le budget assainissement, Monsieur le Maire informe qu'il attend une réponse des services budgétaires de la préfecture sur la possibilité et les modalités de récupérer cette somme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 heures 18.